



CONSTEL

Mentoring

Charte du Mentorat

Engagements et responsabilités des participants du programme de mentorat

Introduction

Le mentorat au sein du Régime Général repose sur une relation interpersonnelle de soutien, d'échange et d'apprentissage entre un mentor et un mentoré. Le mentor est une personne expérimentée, désireuse de partager ses connaissances et son savoir-faire à travers cette activité. Le mentoré, quant à lui, bénéficie de cette expertise pour accélérer son développement personnel et professionnel.

Cette charte a pour vocation de définir les engagements et responsabilités de chacun, afin de garantir le bon déroulement de la relation de mentorat au sein de votre organisme.

En cas de besoin pendant le programme au cours des prochains mois, l'équipe Constel Mentorat est à votre disposition à l'adresse : support@constel-education.com.

Commençons !

SOMMAIRE

- 01 Les spécificités de la relation Mentor / Mentoré
- 02 Engagements mutuels dans le mentorat
- 03 Engagement des parties
- 04 Utiliser la plateforme Constel

Une relation impartiale et sans jugement

Dans notre programme de mentorat, nous insistons sur le fait que la relation mentor-mentoré doit être indépendante de toute relation hiérarchique ou fonctionnelle. Cela favorise un environnement de confiance et d'ouverture où le mentoré peut se sentir libre de discuter de ses défis, de ses idées et de ses ambitions sans crainte de jugement ou de répercussions. De plus, cela permettra d'offrir des conseils et du soutien sans conflit d'intérêts ou de biais.

En tant que mentor, il est important de respecter cette indépendance et de maintenir une relation professionnelle et respectueuse. Le risque est de tomber dans l'autorité. Il n'y a aucune relation hiérarchique entre Mentor et Mentoré, seulement de l'écoute et du soutien.

Une relation strictement confidentielle

La confidentialité des échanges est absolument nécessaire pour permettre au mentoré de se sentir libre et de partager ses idées, ses préoccupations, ses enjeux, ses échecs et ses succès sans craindre que ces informations ne soient utilisées contre lui ou ne deviennent publiques. La confidentialité couvre aussi la vie privée du mentor et du mentoré. Certains sujets de discussion peuvent être personnels ou sensibles.

Le mentor doit alerter le mentoré lorsque la conversation entre dans le domaine du privé et demander le consentement explicite du mentoré avant de poursuivre.

Une relation mentorale basée sur la confidentialité encouragera le mentoré à prendre plus de risques dans l'apprentissage et l'expérimentation, sachant que les erreurs ou les échecs ne seront pas exposés à d'autres.

Rôles et responsabilités du Mentor

ENGAGEMENT	DESCRIPTION
Confidentialité	Respecter la stricte confidentialité des échanges avec le mentoré.
Investissement personnel	Participer activement aux séances, aux formations et aux réunions liées au programme.
Écoute active	Prêter une attention particulière et fournir un retour honnête et constructif.
Focalisation sur les objectifs	Concentrer l'échange spécifiquement sur les résultats et les objectifs fixés.
Ouverture du réseau	Mettre à disposition son réseau en proposant des mises en relation.

Rôles et responsabilités du Mentoré

ENGAGEMENT	DESCRIPTION
Responsabilité dans la progression	Les mentorés sont responsables de leur apprentissage. Ils doivent s'impliquer pleinement aux sessions de mentorat et mettre en pratique les recommandations reçues.
Mettre en pratique les conseils	Appliquer les recommandations et les enseignements reçus.
Définir ses objectifs	Identifier clairement ses objectifs de développement personnel et professionnel.
Préparer les séances	Élaborer des questions et des sujets de discussion avant chaque rencontre pour tirer le meilleur parti des séances en étant engagé et actif.
Rester ouvert à l'apprentissage	Faire preuve d'humilité et être réceptif aux conseils.
Respecter les valeurs de l'organisation	Adhérer aux valeurs et à l'éthique de l'organisme.

Demander des retours	Solliciter des évaluations et des retours constructifs de la part du mentor.
Respecter le temps du mentor	Être ponctuel et respecter le temps accordé par le mentor.
Fournir un feedback	Donner un retour constructif au mentor pour améliorer la relation.

■ Un commun accord

Le mentor ne peut en aucun cas accompagner une personne qui ne souhaite pas être accompagnée. Lors de la première rencontre, le mentor vérifie la volonté d'être accompagnée de la personne qui lui est adressée ainsi que sa connaissance du processus via l'engagement et la charte de mentorat.

Le mentor a également la liberté de refuser un nouveau programme de mentorat. Le mentor et le mentoré peuvent à tout moment exercer leur « droit de retrait » et arrêter le processus d'accompagnement. Si c'est à l'initiative du mentor, celui-ci se doit de proposer une solution de remplacement à la personne accompagnée.

■ La plateforme Constel

La plateforme Constel a été conçue pour assurer le succès des programmes de mentorat. Elle engage chaque participant dans des séances productives et assure le pilotage bout en bout du programme.

1. Séances

Les mentors et mentorés bénéficient d'outils pour enrichir l'accompagnement : rédaction de comptes-rendus et de plans d'action, partage de ressources.

2. Processus de mentorat

La plateforme est personnalisée pour s'adapter aux besoins des utilisateurs. Les administrateurs configurent le thème du programme, les objectifs, les critères de participation, le format d'accompagnement.

3. Respect de la confidentialité

La confidentialité du processus de mentorat est assurée aux participants. Les administrateurs n'auront jamais accès aux notes ou aux documents partagés dans le cadre d'un accompagnement.

■ Protection des données personnelles

La plateforme est conçue selon les normes RGPD ; elle respecte la confidentialité des données grâce à des protocoles de sécurité stricts. Les données sont hébergées et traitées en France pour éviter à toute juridiction étrangère d'avoir droit de regard.

Pilotage

Les administrateurs ont la capacité de suivre la progression des accompagnements sans jamais avoir accès aux notes ou aux documents échangés : suivi des dates des séances, de la réalisation des séances, des absences, des objectifs définis, des objectifs atteints et de la complétion du programme.



CONSTEL

Mentoring

La Charte du Mentorat

Une question sur le programme ?

support@constel-education.com